

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2006

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, maire.

Mme LESIEUR Evelyne, MM. RAVIER Marc, BOCHET Marcel, THIAFFEY Jean-François, AMEVET Daniel, adjoints.

Mmes BUFFAZ Bernadette, CHOMAZ Josiane, MACALUSO Claude, FAVIER Stéphanie, GROS Danielle, conseillères

MM. VIARD Marcel, DALLA COSTA René, VARESANO José, GROS Joël, conseillers.

Absents excusés :

M. CANTIN Philippe, M. BUTTARD Eric, M. MEULLE Bruno

Secrétaire de séance :

M. BOCHET Marcel

1/ Approbation des comptes-rendus réunions des conseils municipaux du 04 juillet et du 5 septembre 2006 :

Aucune remarque n'est formulée, le conseil approuve à l'unanimité ces comptes rendus.

2/ Approbation délibérations CCAS :

M. Marcel BOCHET donne un compte rendu de la réunion du CCAS du mardi 8 août 2006:

A/ la commission a émis un avis favorable au renouvellement d'hébergement au foyer des Arves d'un adulte handicapé.

B/ c'est le traiteur CARRAZ qui a été choisi pour le repas des aînés le dimanche 15 octobre 2006

C/ la commission a retenu la proposition périgourdine du Cellier de Clarisse pour les colis de Noël.

D/ une information sur les mesures prises par la préfecture pour le plan canicule a été discutée. Il en ressort le souhait qu'un suivi tout au long de l'année soit effectué pour les personnes isolées et fragiles.

3/ Nominations 3 membres au conseil d'exploitation de la régie d'électricité :

Monsieur le maire nous fait part d'un courrier de M. MEULLE Bruno nous informant de sa démission de la régie d'électricité.

D'autre part la régie d'électricité a délibéré pour porter le nombre des membres du conseil d'exploitation de 13 à 15 membres.

Ce point avait été évoqué au dernier conseil municipal mais n'était pas à l'ordre du jour. Trois candidats s'étaient proposés : M. AMEVET Daniel, Mme CHAUMAZ Josiane, M. VIARD Marcel. Ces désignations doivent être confirmées par une délibération inscrite à l'ordre du jour.

Le conseil s'est réuni le 5 septembre 2006 en session extraordinaire pour entériner l'entrée de la commune dans la SEM provisoire des régies d'électricité de Maurienne et Mme Evelyne LESIEUR a été désignée comme administratrice représentant la commune : il serait logique qu'elle soit membre du conseil d'exploitation de la régie d'électricité. M. VIARD Marcel retire sa candidature.

M. le maire présente donc les 3 candidats restants: Mme LESIEUR Evelyne, Mme CHAUMAZ Josiane, M. AMEVET Daniel.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces candidatures.

4/ Prolongation délais d'exécution parcelle INIS sur la ZAC du pré de Pâques :

Monsieur le maire rappelle le règlement de la zone d'activité du pré de Pâques qui prévoit un délai de 12 mois après l'acquisition d'un terrain pour déposer et obtenir un permis de construire et un délai de 4 ans pour réaliser les travaux. En cas de force majeure, 12 mois supplémentaires peuvent être accordés pour l'obtention du permis de construire.

M. GALLO Francesco dit « INIS » a acquis le terrain le 21 décembre 2004 et demande une année supplémentaire pour déposer son permis de construire. Un courrier de l'intéressé datant de juin 2006 nous informe que l'instruction du dossier est en cours. A titre exceptionnel M. le maire propose d'accorder un délai supplémentaire jusqu'au 21 décembre 2006. Au cas où rien ne serait fait à cette date la commune demandera la restitution du terrain au frais de l'acquéreur dans les conditions fixées par le règlement.

Le conseil municipal approuve la proposition de M. le maire à l'unanimité.

5/ Demande de M. BILLON-PIERRON pour acquisition d'un terrain communal :

M. BILLON-PIERRON souhaite acquérir 68m² d'une parcelle communale en talus qui jouxte ses parcelles n°1413 et n°1252 au prix de 7,62 € + frais de notaire et de géomètre. Cette acquisition lui permettra d'améliorer son environnement en construisant un mur d'alignement et en créant une plate-forme.

Le conseil autorise M. le maire à vendre à l'unanimité.

6/ Demande de M.PANEBOEUF pour acquisition terrain communal :

M. Alain PANEBOEUF désire acquérir une partie de la parcelle communale n° 2240 jouxtant ses parcelles n°1712 et n°1273.

Cette acquisition lui permettrait d'améliorer son environnement en élargissant la plate-forme longeant son habitation.

Le conseil, à l'unanimité autorise M. le maire à vendre une partie de la parcelle 2240 d'une superficie de 74m² au prix de 7,62€. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

7/ Vente ancienne maison forestière de Grenis :

M. le maire rappelle que l'ancienne maison forestière de Grenis d'une superficie de 90m² construite sur une parcelle de 141m² a été mise en vente au prix de 50 000 € minimum.

A l'ouverture des plis, les résultats sont les suivants:

Proposition de M et Mme ROUCAIROL : 61 112€

Proposition de la SCI familiale M. TAVERNIER Maxime : 60 000 €

Le premier adjudicataire se désiste le lendemain.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la vente de la maison forestière à la SCI Tavernier Maxime pour 60 000€.

8/ Dépôt du permis de construire projet « vestiaire Foot » :

La DDE (Direction Départementale de l'Équipement) souhaite qu'une délibération autorisant M. le maire à déposer le permis de construire soit prise. Ce projet initié par le club de foot et soutenu par la commune est sous de bons auspices: l'architecte Yves Louis a accepté bénévolement de faire son étude. Un chantier école encadré par des professionnels du bâtiment réalisera une partie du bâtiment.

M. VARESANO José estime que la facture globale sera divisée par trois. Le conseil autorise M. le maire à déposer le permis de construire à l'unanimité.

9/ Journée commémorative du 05 décembre :

Par décret du président de la république la journée du 5 décembre est instituée journée nationale d'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

La commune devrait donc organiser une cérémonie ce jour là en liaison avec les associations d'anciens combattants.

Il se trouve que sur notre commune l'association FNACA (Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie) est très attachée à la commémoration du 19 mars (jour de la signature des accords d'Évian) et refuse de s'associer à une cérémonie le 5 décembre.

L'association UFAC (union fédérale des anciens combattants et victimes de guerre) est, selon M AMEVET Daniel qui en est vice-président largement favorable au maintien d'une cérémonie officielle le 19 mars.

Dans ces conditions particulières M le Maire souhaite que le conseil municipal se prononce sur la meilleure des trois propositions suivantes :

- ne plus commémorer les évènements d'Afrique du Nord,
- commémorer le 19 mars et le 5 décembre,
- commémorer le 5 décembre et pavoiser le 19 mars,
- commémorer le 19 mars et pavoiser le 5 décembre,

Après débat les trois premières propositions n'obtiennent pas de suffrage, la troisième proposition obtient l'unanimité des votants.

10/ Journée de solidarité :

La journée de solidarité (suppression d'un jour férié par solidarité avec les personnes âgées) a été mise en place en 2004. Le conseil n'ayant pas pris de délibération, par défaut le personnel a travaillé le lundi de pentecôte.

En 2005 la loi prévoit plus de souplesse dans son application. La date de la journée de travail supplémentaire n'est pas imposée et elle peut s'effectuer en continu ou en discontinu. Le conseil n'a pas encore délibéré en ce sens.

Après discussion le conseil accepte à l'unanimité que les 7 heures supplémentaires soient effectuées en continu ou en discontinu suivant les besoins du service.

11/ Actualisation du plan de financement coupes parcelle 10-22 :

Suite à une diminution de la subvention de l'état concernant une coupe de bois il convient d'adopter un nouveau plan de financement.

M. le maire présente le tableau ci-dessous

Délibération du 21/03/2006		Nouvelle proposition	
Travaux	71187,50	Travaux	71187,50
Subvention État	18625,00	Subvention État	16525,50
Subvention Conseil Général	16250,00	Subvention Conseil Général	16250,00
Financement Commune	36312,50	Financement Commune	38412,00

Le nouveau plan de financement est adopté à l'unanimité

12/ Décision modificative : contrat forestier au titre de Natura 2000 :

Ce contrat forestier concerne des travaux de marquage et d'abattage d'un montant de 8 000 € la subvention de l'état est de 100% soit 8 000€. Cependant la commune étant maître d'ouvrage elle doit l'inscrire à son budget. Nous prenons des décisions modificatives au compte 2313-133 dépenses d'investissement + 8 000 € et au compte 2313-1321 recettes d'investissement + 8 000€. Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

13/ Demandes de subventions au titre de Natura 2000 (plaquette, remise en état, entretien des sentiers) :

Ces demandes concernent des travaux de restauration et d'entretien de chemins pour un montant de 3800 € HT et la réalisation de plaquettes d'information pour un montant de 4500 € HT. Ces deux projets sont subventionnés à 80 % par le MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable). La commune de St-Julien-Montdenis finance à hauteur de 10%. Les communes d'Hermillon, de Saint-Martin-la-Porte et l'ONF se partagent les 10% restant HT.

Le conseil donne son accord sur ces demandes de subventions à l'unanimité.

14/ Demande de subvention DGD pour le PLU :

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est en cours d'élaboration. Le bureau d'étude MB Management est intervenu pour étudier les risques naturels pour 3528,20 € et la mission de Jean-Paul CHARRIERE, architecte urbaniste est engagée à hauteur de 25 329,84 € sur une mission globale de 38 032,80 € HT. M le maire demande au conseil l'autorisation de demander des subventions au titre de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation).

Le conseil après délibération approuve à l'unanimité cette demande.

15/ Demande de subvention pour la réalisation du parking du Costerg :

La commune a fait réaliser un projet de 17 places de parking et une plate-forme de retournement au Costerg, rue de l'Argerel. Le montant des travaux s'élève à 34809 € + TVA 6822,56 € soit 41631,56 € TTC. Ce type de travaux est éligible aux subventions au titre du fond des amendes de police.

Le conseil autorise M. le maire à l'unanimité à demander cette subvention.

16/ Subventions exceptionnelles aux associations :

Lors de la fête patronale de Saint-Julien-Montdenis, un collectif d'associations s'est occupé de l'organisation. M Jean-François THIAFFEY souligne le mérite et l'enthousiasme qu'il faut pour animer cette journée. Il propose d'accorder des subventions exceptionnelles destinées à régler des dépenses liées à l'organisation de cette fête. Pour les boulangers dans le pétrin 450 €, pour la boule ardoisière 45 €, pour la chapelle de Grenis 400 repas à 4 € = 1 600 € et pour l'amicale laïque 150 €. Le conseil approuve ces subventions à l'unanimité.

17/ Fixation montant taxe affouage :

Monsieur le Maire rappelle que le montant actuel est de 15,24 € (100F). En raison de l'augmentation du bois et pour arrondir cette somme il est proposé de fixer le montant de cette taxe à 16 €. Cette taxe remplace la corvée d'affouage.

Le conseil municipal valide ce nouveau tarif à l'unanimité.

18/ Comptes rendus réunions et commissions :

M. Marc RAVIER nous fait part des réunions du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) et de la CCCM :

1- En projet, pour les rejets industriels, une taxe spéciale versée au SIA. M. le maire est intervenu pour que cette taxe soit aussi versée aux communes concernées par le transit de ces rejets industriels dans leurs propres réseaux. Cette remarque pertinente a été retenue par le SIA.

2- Les dépôts de boues seront envoyés pour 50% en station de compostage et pour 50% en incinération à CHAMBERY – METROPOLE.

3- Un poste de saisonnier à temps partiel est transformé en poste à temps complet.

4- A la CCCM l'acquisition du bâtiment de l'entreprise « Bertrand distribution » permet de conforter l'entreprise et son personnel. Ce bâtiment sera revendu dès la levée des contraintes liées au projet Lyon-Turin

5- La CCCM est partie prenante du dossier de candidature du SPM au pôle d'excellence rurale proposé par l'état qui ouvre les entreprises aux nouvelles technologies par l'extension des réseaux très haut débit.

M. BOCHET Marcel nous fait part de la réunion de la commission transports scolaires, la participation de la commune aux frais de transport 2005-2006 a été de 20874,49 € hors frais de fonctionnement du Syndicat. Le département de la Savoie a participé pour 97225,14 € pour notre commune.

19/ Questions diverses :

Mme MACALUSO Claude demande où en est le projet de résidence hôtelière. Monsieur le maire lui répond que pour l'instant l'opération est en suspens. La société SADDEV n'a pas trouvé de gestionnaires pour son projet. Le permis de construire n'est d'ailleurs pas accordé.

Monsieur le maire lève la séance à 22 h 15